

**Sous la présidence du Ministre de l'Economie & des  
Finances à l'occasion de son 20<sup>ème</sup> anniversaire**

**Impact de Bâle 2 sur les entreprises**

Note de présentation :

La réglementation bancaire a connu une nouvelle ère lorsque les fonds propres ont commencé à être au cœur des dispositifs prudentiels ; des normes de solvabilité sont alors définies. La première norme internationale date de 1988 et a été baptisée « ratio Cooke » du nom du président du comité de Bâle, groupe de réflexion des institutions financières des pays industrialisés réunis autour de la Banque des Règlements Internationaux.

Ce ratio qui fixe une exigence minimale de fonds propres de façon universelle quelque soit la taille de l'entreprise, se proposait de répondre à la montée du risque de crédit. Les limites de ce ratio, notamment, une exigence en capital trop lourde, l'évolution des systèmes financiers, le rôle accru des marchés des capitaux, les nouvelles technologies et les innovations financières ont impliqué la nécessité de la prise en compte, d'autres catégories de risques, de marché et opérationnels, et la reconnaissance de modèles internes de gestion de ces risques.

Le nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres, dit « Bâle 2 », répond, entre autres, à ces objectifs avec une construction à plusieurs piliers du ratio, dénommé « Mc Donough » pour les mêmes raisons que l'ancien. Il vise à améliorer l'indice de solvabilité des banques par une meilleure adaptation du montant des fonds propres aux différents risques (pilier 1) à inciter les banques à intégrer dans leur organisation des outils modernes de surveillance prudentielle, contrôle interne et audit interne, (pilier 2) et à créer une réelle discipline de marché à travers des obligations de communication financière.

Le procédé d'évaluation des risques, qu'il soit fondé sur des appréciations externes ou sur des modèles internes, implique une pondération minorante pour les risques bien notés et majorante lorsque la notation est mauvaise. Bâle 2 distingue les petites et grandes entreprises dans la mesure où les risques ne sont pas identiques. Les relations des entreprises

avec leurs banques sont donc appelées à connaître des changements à la lumière de cette pondération plus fine des risques.

- ✓ **Les PME vont-elles être désavantagées par rapport aux grandes entreprises qui ont une probabilité de défaut moindre ?**
- ✓ **Les PME exportatrices, dont la maîtrise de la solvabilité de leurs clients est plus difficile, sont-elles davantage menacées ?**
- ✓ **L'effet portefeuille ou risque plus diversifié peut-il éviter de pénaliser les crédits aux PME ?**
- ✓ **Comment le régulateur peut-il veiller à ce qu'aucune catégorie d'entreprises ne soit lésée ?**
- ✓ **Comment la notation interne des banques sera-t-elle conçue ?**
- ✓ **Quelle réponse peuvent apporter les entreprises touchées par un durcissement du crédit ?**
- ✓ **La sécurisation de leurs créances peut-elle améliorer leur note ?**
- ✓ **La notation des assureurs crédit utilisée pour gérer leurs propres risques est-elle en mesure d'atténuer les craintes suscitées par le nouveau ratio de solvabilité ?**

Autant de questions qui seront abordées au cours de ce colloque, au moment où la crise de l'immobilier à risques américain et ses implications sur les marchés financiers viennent poser, dans des termes nouveaux, la question de la régulation dans le cadre d'une globalisation financière dont les ressorts sont plus complexes, les acteurs plus diversifiés et les produits plus nombreux.

Les intervenants à la séance d'ouverture qui sera présidée par, M. Salaheddine MEZOUAR, Ministre de l'Economie et des Finances sont :

- Mme Laurence PARISOT, Présidente du MEDEF,
- M. Jérôme CAZES, Directeur Général de COFACE,
- M. Christian De Boissieu, Directeur du Conseil d'Analyse Economique
  
- M. Abdellatif JOUAHRI, Wali de Bank Al Maghrib,
- M. Moulay Hafid ELALAMY, Président de la CGEM,

- M. Mohamed BENCHABOUNE, Président de la Banque Centrale Populaire,
- M. Othman BENJELLOUN, Président de la BMCE Bank
- M. Mohamed EL KETTANI, Président d'Attijariwafa Bank,

## *Discours d'ouverture prononcé par la présidente de la SMAEX*

**Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Gouverneur de Banque Al Maghrib,  
Messieurs le Wali et le Maire de Casablanca,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,**

La société Marocaine d'assurance à l'Exportation a choisi pour ce colloque anniversaire de traiter le thème :

Nouvelle réglementation bancaire et crise financière  
internationale :  
quel impact sur l'économie marocaine ?

Le choix d'un thème lié à la crise financière internationale paraît évident tellement la question est d'actualité et tellement cette crise inquiète à cause de sa simultanéité, avec d'autres chocs, notamment, pétrolier, alimentaire et monétaire ; elle inquiète sans que l'on puisse dire si on est au début de la fin ou à la fin du début des turbulences

Le lien entre crise financière internationale et nouvelle réglementation bancaire est également une évidence ; en effet, le nouveau dispositif, a pour objectif principal d'améliorer la stabilité du système financier international, or, son entrée en vigueur intervient dans un contexte où, ce système est précisément déstabilisé par une crise bancaire qui touche son épïcentre, c'est-à-dire, les banques américaines et européennes.

Mais la question qui mérite, peut être, d'être clarifiée est de savoir pourquoi c'est la SMAEX qui organise une rencontre sur une thématique qui relève plutôt des préoccupations des institutions bancaires.

Deux éléments de réponse pour illustrer que le métier de la SMAEX est au carrefour de l'économie bancaire et de l'économie de l'assurance.

La nouvelle réglementation bancaire nous interpelle, parce que l'octroi de crédit aux entreprises, va dépendre du risque représenté par le prêt envisagé, et ce, sur la base d'un système de notation, où l'information de qualité devient fondamentale ; or cette information, qui devient connaissance avec le temps et l'expérience, est notre unique matière première sur la base de laquelle nous prenons réellement le risque sans le neutraliser.

Autrement dit, le système interne de notation des banques rappelle les modèles de solvabilité des assureurs-crédits.

La crise financière interpelle la SMAEX également dans la mesure où notre approche du risque, c'est-à-dire, qualifier et surveiller la solvabilité de celui qui bénéficie d'un crédit ne s'intègre pas dans la théorie dominante et la pratique du marché ; celle-ci est plutôt fondée sur le transfert du risque, sa dilution et sa dispersion via les marchés financiers, approche que la crise financière est venue remettre en cause ; certainement, pour une remise en selle mieux maîtrisée.

En outre, la crise bancaire nous interpelle parce qu'il s'agit d'une crise de liquidité qui se traduit par un rationnement des prêts aux entreprises et une contraction des marchés de crédits. Ces éléments fragilisent les entreprises qui jouent sur les délais de paiement et se traduit, donc, par une montée des risques pour nos exportateurs.

En définitive, cette crise nous oblige à relire un chapitre de l'histoire financière, celui de la dérégulation et de la sophistication.

Rappelons rapidement que l'élément déclencheur de la crise a été la faillite du système des prêts immobiliers à risques américains qui ont été titrisés, c'est-à-dire, vendus, sortis des bilans des banques dans le cadre d'une gestion active de leurs bilans, mais surtout, qui ont été transformés et notés pour être placés auprès de plusieurs investisseurs ; autrement dit, ce type d'opérations porte sur des produits fondés sur des montages financiers appuyés par des modèles de gestion de risques qui ont montré leurs limites. Il s'agit donc de la 1<sup>ère</sup> crise de la globalisation financière et de la titrisation.

C'est pour dire que l'analyse du risque, son identification, son évaluation et sa gestion interpellent tous ceux qui s'occupent de la finance dont l'objectif fondamental, rappelons-le, est d'être au service de l'économie réelle, c'est-à-dire, au service des entreprises et de la création d'emplois.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de m'arrêter un moment pour partager avec vous la compréhension de cet objet particulier qu'est le risque ; la capacité à le gérer de façon optimale est au cœur des défis auxquels sont confrontés toutes les organisations quelles qu'elles soient : gouvernement, institutions financières, entreprises, société civile etc.. C'est un véritable facteur d'organisation de la société et un vaste sujet qui a généré une histoire intellectuelle, des recherches scientifiques et des modèles mathématiques.

Un sujet qui ne cesse d'alimenter les débats parce que la notion de risque est paradoxale. En général, le risque inquiète, on le ressent comme une menace, et pourtant, ce n'est pas sa réalité, comme l'illustre l'idéogramme chinois pour le mot risque, composé de deux éléments signifiant menace et opportunité.

C'est cet équilibre symbiotique entre menace et opportunité, entre gain et perte qui fait aimer le risque.

Or le besoin de prendre des risques est le ressort principale de l'innovation, véritable moteur de l'économie de marché; cette innovation est dans les gênes de la finance, c'est-à-dire, que la palette des risques n'a cessé de s'élargir, et qui plus est, dans un contexte marqué, bien entendu par la mondialisation mais marqué surtout par l'accélération des changements, une accélération qui se traduit par une compression du temps favorisé par le progrès dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, qui modifie notre capacité à manipuler notre environnement.

Il est certain que l'innovation et l'industrie financière ont contribué à la croissance et à la prospérité et qu'elles apportent des réponses adaptées à des économies qui changent mais il ne faut pas occulter leurs revers comme la prise de risques excessive et démesurée, la recherche du profit maximum ou encore la multiplication des intermédiaires qui fragilise la compréhension des risques.

Mesdames et Messieurs,

La 1<sup>ère</sup> session de cette rencontre vise l'analyse de l'impact de Bâle II sur les entreprises. Cette nouvelle réglementation bancaire encadre plus strictement qu'auparavant l'octroi des crédits bancaires. Le montant minimal de fonds propres, que les banques doivent avoir lorsqu'elles accordent un crédit, est adapté aux différents risques ; contrairement à Bâle I où il y'avait un système de couverture forfaitaire en matière de dotations de fonds propres, Bâle II, distingue les grandes des moyennes et des petites entreprises : le procédé d'évaluation des risques, qu'il soit fondé sur des appréciations externes ou sur des modèles internes, implique une pondération minorante pour les risques bien notés et majorante lorsque la notation est mauvaise impliquant un renchérissement du coût du crédit.

Deux thèses sont en présence : pour certains, les PME, ayant une probabilité de défaut plus grande, vont être désavantagées par

rapport aux grandes entreprises. Pour d'autres, Bâle II a été conçu pour ne pas pénaliser les PME parce qu'il y a un effet portefeuille, c'est-à-dire, que les risques sont diversifiés et mutualisés. Le débat est encore plus prononcé lorsqu'il s'agit d'entreprises exportatrices qui ont des clients aux quatre coins du monde dont la solvabilité est encore plus difficile à cerner.

Au cours de cette session, des réponses sont attendues des questions suivantes :

- ✓ Quelles sont les dispositions prises par la banque centrale pour qu'aucune catégorie d'entreprise ne soit lésée par le procédé d'évaluation des risques ?
- ✓ Quelle est l'importance des PME qui devraient faire l'objet d'une pondération plus pénalisante par rapport au système antérieur
- ✓ Comment les banques vont-elles concevoir leur système interne de notation des entreprises et sur la base de quels critères quantitatifs et qualitatifs?
- ✓ Dans quelle mesure les assureurs-crédit peuvent-ils faire bénéficier les banques de leur expérience et de leur approche pour le calcul du risque crédit ?
- ✓ Quel rôle peut jouer la sécurisation des créances des banques et des entreprises par l'assurance- crédit ?
- ✓ Face au nouvel environnement réglementaire, quel est le comportement des entreprises et comment vont évoluer les relations banques – entreprises ?

Ces questions se posent dans des termes nouveaux depuis la crise financière internationale qui a éclaté dans la principale économie mondiale, et qui a produit des réactions en chaîne jusqu'au marché des matières premières. Certes depuis 2005, les prix des matières premières agricoles et minérales sont repartis à la hausse à cause de l'augmentation de la demande mondiale mais les capitaux spéculatifs, qui fuient les marchés immobiliers et financiers devenus incertains, sont venus chercher refuge sur ces marchés et ont fait exploser les prix.

Si la thèse d'une crise économique divise les économistes et les observateurs, celle d'une crise bancaire, la plus grave depuis un demi-siècle, ne fait pas de doute : elle pose le problème de la régulation dans le cadre d'une globalisation financière et sur des entités engagées sur plusieurs métiers et dans plusieurs pays.

Dans ces conditions :

- le FMI peut-il jouer le rôle d'une institution financière internationale de supervision?
- Y'a-t-il des perspectives de construction d'une nouvelle architecture institutionnelle internationale où les pays en voie de développement se doteraient d'instruments alternatifs dont les prémisses se trouvent en Amérique Latine ?

La crise financière nourrit un autre débat celui du découplage des économies, c'est-à-dire, que les pays émergents seraient épargnés ; bien plus il deviennent même des lieux de sécurisation des capitaux et leurs fonds souverains ont contribué à sauver de nombreuses banques ; le moteur de la croissance mondiale devient donc hybride et la donne est entrain de changer dans le sens d'un rééquilibrage économique et politique au profit des pays émergents.

- Quel est donc l'impact de ce nouveau contexte international sur l'économie marocaine, en particulier sur notre commerce extérieur qui est mécaniquement un canal de transmission en cas de ralentissement de l'activité économique chez nos principaux partenaires ?

Comme nous l'avons dit, la crise est partie du secteur de l'immobilier et l'histoire des 30 dernières années montre que le schéma du cycle immobilier est global même s'il s'agit d'un actif local, certainement le plus local. Nous avons assisté à trois cycles lents d'expansion-récession ; chaque point culminant du cycle a été suivi par un cycle de déclin des prix, en termes réels bien entendu.

- Est-ce que ce schéma va se répéter ?
- Est-ce que la thèse du découplage trouve ici sa meilleure expression vu le dynamisme que connaît ce secteur moteur de l'économie marocaine ?

Si des incertitudes caractérisent le court terme, les effets de la crise financière à plus long terme ne peuvent être que positifs, c'est le propre de toute crise, les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise. On peut s'attendre à ce qu'elle génère une économie nouvelle avec un rapport de force plus équilibré, une croissance multipolaire et surtout une finance plus sage et plus maîtrisée. A partir de là, et du positionnement stratégique du Maroc qui a choisi de devenir une plateforme de production et d'exportation au carrefour des continents :

- Quelles perspectives pour faire du Maroc une plateforme financière relais des places étrangères ?

L'ensemble de ces questions seront abordées au cours de la 2<sup>ème</sup> session de ce colloque. Il est certes difficile de prédire l'avenir mais nous pouvons, et nous devons, penser aux forces qui le façonnent. Un des enseignements des turbulences que connaît le monde de la finance est qu'il n'est pas possible de réduire la complexité à travers des méthodes statistiques supposés être éprouvées. Le défi que pose la gestion du risque est bien plus exigeant que la complexité mathématique des modèles censés le gérer.

Au Maroc, nous n'avons pas encore ce niveau de sophistication et nous n'avons pas de constructions complexes de produits dérivés qui favorisent la spéculation ; il en est de même de l'ouverture aux mouvements de capitaux internationaux qui reste maîtrisée et nous rend moins vulnérables aux turbulences extérieures.

Mais ce qu'on observe, c'est que les solutions de sortie de crise qu'il s'agisse du sauvetage des banques américaines et britanniques ou des liquidités apportées par les banques centrales aux institutions en manque de ressources ou encore du plan de relance budgétaire de l'administration Bush, ces solutions montrent que l'intervention de la puissance publique reste l'élément clé du rétablissement de la confiance ; la question récurrente reste celle d'un meilleur équilibre Etat – marché.

Au Maroc, cet équilibre existe, la Banque Centrale joue pleinement son rôle de régulateur, parfois à la demande des banques elles-mêmes; son action illustre que le mieux d'Etat est possible et que le marché et l'Etat peuvent grandir ensemble. Préservons ce compromis pour une plus grande efficacité du marché qui reste le pire système à l'exception de tous les autres !

Je vous remercie de votre écoute.